



Nouvelle page web VigiGerme® : où trouver l'information ?

La page WEB passe sur une nouvelle plateforme : outre la présentation différente des recommandations VigiGerme®, c'est l'occasion de réviser et d'affiner les contenus. Mais VigiGerme® reste VigiGerme® ; les recommandations dans leur ensemble et leur application vous sont familières.

Si toutefois vous avez un doute, alors n'hésitez pas à nous contacter : cliquez sur le bloc « prévention et contrôle de l'infection – Contact » de la page d'accueil du nouveau site VigiGerme®



Le menu principal en haut de page et horizontal donne un aperçu de l'ensemble du contenu ; dès que vous cliquez sur un menu, les sous-menus apparaissent en barres et sur le côté gauche de la page

Depuis la page d'accueil, en cliquant sur les blocs, vous accédez rapidement à l'information relative aux mesures de base, à l'hygiène des mains, aux mesures de précaution à appliquer selon les agents infectieux, les maladies, les syndromes identifiés (correspond à la liste des pathologies sur l'ancienne page web – voir ci-dessous), aux procédures interdisciplinaires de prévention et contrôle de l'infection, aux moyens de contacter les référents du service PCI par secteurs et domaines d'activités

L'usage du moteur de recherche par mot-clé est aussi une manière d'accéder rapidement à une information ciblée

VigiGerme® s'adresse aux collaborateurs des HUG. Leurs rôles en tant qu'acteurs de VigiGerme® sont décrits et intégrés aux mesures de base et à chaque mesure spécifique ; les rôles des patients et des visiteurs sont spécifiés à titre de cadre de référence à l'usage des collaborateurs



Les mesures de base et chaque mesure spécifique sont systématiquement déclinées en 4 volets :

1. Généralités (chambre d'hébergement, gestion du déplacement du patient en cas de nécessité, prescription de la mesure de précaution, signalisation de la mesure de précaution) ;
2. Hygiène des mains et équipement de protection (gants de soins, masques respiratoires, protection oculaire, tablier et surblouses) ;
3. Hygiène de l'environnement (traitement des équipements et dispositifs médicaux, entretien de l'environnement, élimination des déchets et excréta, évacuation de la vaisselle et du linge) ;
4. Acteurs et rôles (professionnels, patient, visiteur)



Les moyens et structures utiles à la mise en œuvre des mesures de précaution, leurs indications et leurs usages sont décrits de manière détaillée. C'est à partir de ces descriptifs que des documents complémentaires sont accessibles (affichettes didactiques, techniques, promotionnelles, documents de référence, films-vidéos, etc.)

[Moyens disponibles > Hygiène des mains et équipement de protection / Structures](#)



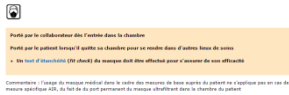
L'hygiène respiratoire (activée dans un contexte épidémique dans la communauté) est classée comme une mesure de base circonstancielle

[Mesures de base > Hygiène respiratoire](#)



VigiGermes® en bref propose deux tables résumant respectivement les mesures de base et les mesures spécifiques

[Outils pratiques > VigiGermes® en bref](#)



Les mesures de base sont systématiquement énoncées dans chaque mesure spécifique ; les spécificités apparaissant dans les cadres colorés



L'hygiène de l'environnement est détaillée et réfère aux équipements et dispositifs médicaux, à l'entretien des surfaces et des locaux, à l'élimination des déchets, à l'évacuation du linge et de la vaisselle en vue de leur (re)traitement, à la gestion des travaux

[Menu Environnement](#)

! La mise en œuvre de la filière des déchets infectieux ne dépend pas d'une mesure spécifique, mais bien de l'agent infectieux en cause (la filière déchet infectieux peut être activée dans le cadre de mesure de base exclusivement) !



Agents infectieux, maladies et syndromes ! **C'est là que vous trouvez l'équivalent de l'information dispensée dans l'ancienne liste des pathologies !**

[Menu Outils pratiques > Agents infectieux, maladies et syndromes](#)

Saisir le nom d'un agent infectieux, d'une maladie, d'un syndrome (les abréviations telles que MRSA, SARM pour *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline... et les variétés de dénominations courantes telles que pédiculose, poux de tête, *Pediculus humanus capitis* par exemple sont acceptées) : les dénominations équivalentes et correspondances entre agent infectieux et maladie convergeront sur une ou plusieurs fiches indiquant ce qui est à mettre en œuvre pour prévenir le risque de transmission, selon les conditions propres au patient (âge, site clinique atteint, etc.)